

RAPPORT D'ACTIVITE
2018

FOYER D'HEBERGEMENT
« LA RESIDENCE DE L'ETAI »

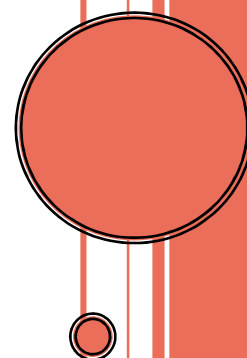


S
I
T
E

A
S
S
O
C
I
A
T
I
O
N

E
T
A
I

K
R
E
M
L
I
N
-
B
I
C
E
T
R
E



I. LES ELEMENTS DE CONTEXTE	4
1. L'organisme gestionnaire	4
a. L'histoire et le projet de l'Association ETAI	4
b. Le projet de site	6
c. Fiche d'identification de l'ETAI	7
2. La présentation de l'établissement.....	8
a. Le Foyer d'Hébergement.....	8
b. La localisation	9
c. L'architecture	11
d. Les missions	11
3. Les personnes accueillies	12
a. Les bénéficiaires.....	12
• Pyramide des âges.....	12
• Répartition hommes/femmes.....	13
• Le nombre et la nature des mesures de protection, qui l'exerce ?	13
• La durée d'accompagnement.....	13
• Les admissions / les orientations.....	13
• Les origines géographiques des personnes accueillies.....	14
• Les natures de la prise en charge avant l'accueil dans l'établissement.....	14
• Nombre de personnes qui travaillent : où, depuis quand, quel lieu professionnel, quelle activité ?	14
b. La participation et l'expression des résidents.....	14
c. Les caractéristiques et évolutions de la population accueillie.....	15
4. Les activités 2018.....	16
a. La promotion et l'autonomie, de la qualité de vie et de la santé	16
• Projet Prévention et Éducation à la Santé.....	16
b. La personnalisation de l'accompagnement.....	17
c. Le récapitulatif quantifié des activités réalisées et le bilan de 2018.....	18
• Atelier Musique.....	18
• Atelier Peinture	19
• Atelier Cuisine.....	20
• Atelier Vie Quotidienne.....	20
• Open Café	21
• Atelier informatique.....	22
• Sorties socio-culturelles / Musée MAC/VAL.....	23
5. Les nouveaux projets de 2018	35
• L'évolution sur les projets d'accompagnement	35

6.	La poursuite du projet de développement de la notion de site.....	36
----	---	----

I. LES ELEMENTS DE CONTEXTE

1. L'organisme gestionnaire

a. L'histoire et le projet de l'Association ETAI

L'association ETAI puise ses origines auprès de parents d'enfants en situation de handicap mental qui ont décidés de se réunir pour dépasser les difficultés d'accueil et d'accompagnement. Unis dans une même volonté et détermination, ces parents fondent, en 1963, une association, l'ETAI : Entraide, Travail, Accompagnement et Insertion de la personne en situation de handicap.

Le premier établissement créé dans ce cadre est donc un Centre d'Assistance par le Travail, qui deviendra par la suite Centre d'Aide par le Travail suite à son transfert sur la commune du Kremlin-Bicêtre, trois ans plus tard.

Préoccupée par le devenir des adultes accueillis, l'Association propose en 1994, la mise en place d'un service socio-éducatif, en vue de prendre en compte les besoins de la personne dans sa globalité et non plus uniquement le champ professionnel. Dès lors, un Atelier Protégé voit le jour en 1999, destiné aux personnes pouvant envisager une évolution professionnelle sans toutefois rejoindre le milieu ordinaire.

Toujours animée par ce souci de proposer une réponse adaptée aux besoins évolutifs des adultes accompagnés (notamment dans le domaine de l'hébergement), l'Association se dote en 2002, d'un ensemble résidentiel comprenant un Accueil de Jour, un Foyer de Vie et un Foyer d'Hébergement.

Un Service d'Accueil Temporaire et un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S) viennent en 2007 compléter les réponses proposées par l'Association, tandis que le CAT originel (devenu entretemps ESAT) s'implante sur la commune de Villejuif.

En mai 2010, suite à la demande du Conseil Général du Val de Marne et de l'Agence Régionale de la Santé, l'Association ETAI accepte la reprise et la gestion d'établissements de l'Association AFAIM, implantée sur le même département, soit la prise en charge des 464 usagers accueillis. Le transfert officiel des établissements dévolus a été authentifié le 31 janvier 2013.

L'Association E.T.A.I s'inscrit aujourd'hui dans une démarche de consolidation et de fédération de ses établissements et services, ainsi que dans une mutualisation des pratiques et des moyens. Fidèle à ses engagements initiaux, elle veille à améliorer et à accompagner les pratiques des professionnels dans leurs fonctions, mais aussi dans l'évolution des modes d'accompagnement et de prise en charge des personnes accueillies. Pour ce faire, et conformément aux exigences légales, elle s'est lancée en 2013 dans une démarche d'évaluation interne, grâce à la mobilisation des équipes professionnelles. Cette dynamique est un préalable à la mise en route de l'évaluation externe prévue en 2015 pour le Site du Kremlin-Bicêtre, et s'inscrit dans une volonté

d'amélioration continue de la qualité, au même titre que, la réécriture de ses projets d'établissements.

Dans l'application des principes républicains d'égalité et de laïcité, et du respect de chacun, l'Association E.T.A.I se donne pour but principal la prise en charge globale des personnes en situation de handicap. Sa vocation est de rechercher et de développer les potentialités de chacun, tout au long des parcours de vie. Pour cela elle s'engage et milite « à aider, promouvoir ou créer, en accord avec les organismes publics ou privés, toutes les réalisations susceptibles de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de la société ». Ses missions sont ainsi de favoriser l'autonomie des personnes qu'elle accompagne, de garantir leur émancipation et leur auto-détermination, tout en veillant et assurant leur protection et leur sécurité. Cette volonté de promouvoir la bienveillance et le bien-être de chacun s'articule au travers d'une action permanente et engagée, afin de rendre l'environnement favorable pour la personne accueillie et d'adapter les réponses à ses besoins, ses envies et ses projets.

L'E.T.A.I. s'engage à « offrir un projet de vie individualisé » pour chacune des personnes accueillies dans ses établissements, dans les domaines du travail, du logement, des loisirs, de la santé et les perspectives de retraite.

Ainsi depuis sa création, en 1963, l'Association E.T.A.I s'appuie sur les deux piliers, fondements de toutes ses actions, à savoir :

La reconnaissance de la citoyenneté de chaque personne en situation de handicap. En effet, « la personne handicapée mentale est un citoyen à part entière, dont la dignité est primordiale. Elle ne peut de ce fait être confinée dans un monde à part du fait de sa fragilité, de sa sensibilité et de sa vulnérabilité ».

La capacité d'évolution de chacun. « Nul n'a le droit de fixer arbitrairement une limite aux possibilités de progrès de quelqu'un. Il est reconnu à chacun une capacité d'évolution. Les potentialités doivent être mises en évidence plutôt que les difficultés sans oublier cependant le handicap. »

De fait, l'Association E.T.A.I est entièrement au service de la personne en situation de handicap. Elle est à la fois acteur de terrain, engagée au quotidien dans la prise en compte et le respect de chacun, et militante donc force de proposition et de revendication sur le champ territorial.

De cette affirmation découle plusieurs principes :

La place centrale de la personne, soutenue, accompagnée et considérée dans sa globalité, avec ses capacités et possibilités, à chaque étape de sa vie. La personne est actrice principale dans l'élaboration et la réalisation de son projet de vie.

La position dynamique de l'Association, tant dans l'anticipation et la conception de solutions adaptées, innovantes et évolutives en fonction des personnes accueillies.

La volonté de développer toujours davantage la diversité de ses établissements, et ce pour proposer une gamme étendue d'offres variées selon les personnes et leurs besoins.

L'affirmation et la considération de la personne dans sa citoyenneté et le souci de garantir, en toute occasion, le respect de ses droits et de sa dignité dans la Cité.

Par conséquent, l'Association E.T.A.I vise à mettre en œuvre les moyens appropriés pour prendre en charge les personnes qu'elle accompagne. Elle leur offre le soutien global et personnalisé pour leur épanouissement et leur insertion sociale. « Elle milite et s'engage à aider, promouvoir, créer en plein accord avec les organismes publics ou privés, toutes les réalisations susceptibles de favoriser l'inclusion des personnes en situation d'handicap au sein de la société. Elle promeut les valeurs d'émancipation, de protection et de bienveillance chez chaque personne rencontrée, tout en veillant à garantir l'accompagnement de chaque professionnel dans ses fonctions.»

Le projet d'établissement du Foyer d'Hébergement s'inscrit dans la droite lignée du projet associatif, de ses missions et des valeurs portées. Ce projet prône les vertus d'un accompagnement soutenant et développant la responsabilisation des résidents. Il favorise leur autonomie et encourage leur inclusion sociale. Il assure leur sécurité et il porte attention à toute forme de maltraitance.

b. Le projet de site

Pour répondre à des besoins insuffisamment couverts sur le département, l'Association ETAI décide de devenir un acteur du développement de la prise en charge des adultes en situation de handicap mental, sur son secteur géographique.

Dans un premier temps le développement s'est effectué en interne, en coordination avec les autres établissements et les partenaires (MDPH et Conseil Général notamment).

Dès 2002, l'Association propose un projet conçu pour s'adapter aux besoins des personnes accueillies, module des prises en charges diversifiées, sans rupture inutile entre elles.

L'ensemble ainsi créé par des structures diversifiées mais complémentaires favorise la souplesse et la continuité de lieu et de lien, tout en mutualisant des moyens.

Depuis cinquante années, malgré les nombreux changements chez les personnes accueillies, les familles, les professionnels, les bénévoles de l'association, les Lois et la perception du handicap, les valeurs fondatrices demeurent intactes.

Déterminée à poursuivre son investissement dans l'élargissement des offres d'accompagnement, l'Association privilégie la complémentarité des établissements plutôt que leur duplication.

Il s'agit donc de faire évoluer les pratiques et l'accueil pour accompagner les parcours de vie quels qu'ils soient.

Cette valeur fondamentale fonde l'ETAI et est à l'origine de la création du site du Kremlin-Bicêtre.

c. Fiche d'identification de l'ETAI

Raison Sociale du Service	ETAI
Adresse	BP58 16 rue Anatole France, 94272 Kremlin- Bicêtre
Téléphone/Fax/Mail	Tel: 01 45 73 32 32 Fax: 01 45 73 32 58 Mail : association@etai.asso.fr

2. La présentation de l'établissement

a. *Le Foyer d'Hébergement*

Le Foyer d'Hébergement « La Résidence de l'ETAI » offre une prestation et un accompagnement à des travailleurs ou personnes en situation de handicap et en situation de travail qui ont besoin d'une aide spécifique « hors temps de travail ».

Cet accompagnement favorise l'accès à une autonomie dans les actes de la vie quotidienne et une insertion sociale. Pour ceux qui en ont le souhait, ce service propose d'évaluer les compétences des résidents en vue d'accéder à un logement dans le milieu ordinaire. C'est donc à la fois le lieu de résidence principal des bénéficiaires, une plateforme pour évaluer l'autonomie et une passerelle possible vers le milieu ordinaire.

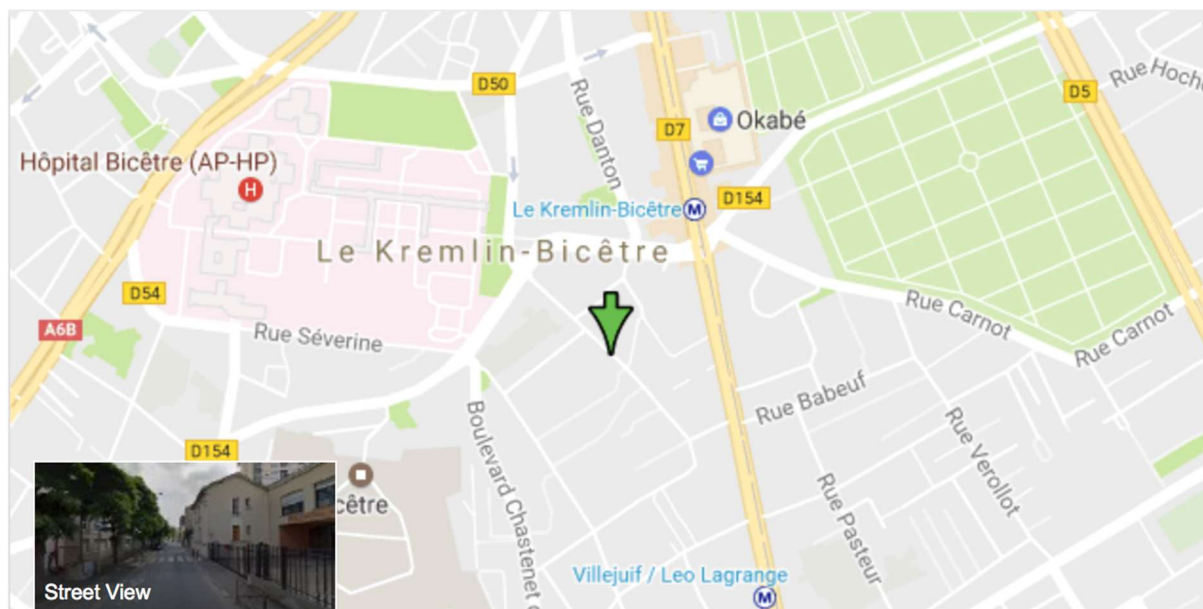
Cet établissement est régi par les réglementations des champs de la loi n° 2002-2 du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et l'ensemble des décrets afférents et de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Le Foyer d'Hébergement a été intégré au site du Kremlin-Bicêtre lors du projet mis en œuvre par l'association ETAI en 2003 et a obtenu une autorisation de fonctionnement par la **D**irection de la **P**révention de l'**A**ction **S**ociale en avril 2003 (DIPAS) par l'arrêté n° 2003-95 répondant à la carence de « *structures d'accueil et d'accompagnement adaptées aux handicapés* » signifié par le Schéma Départemental d'aménagement du Val de Marne (projets 2006-2020) et à la loi 2002-2 qui incite à la diversification des offres en adaptant les structures aux besoins.

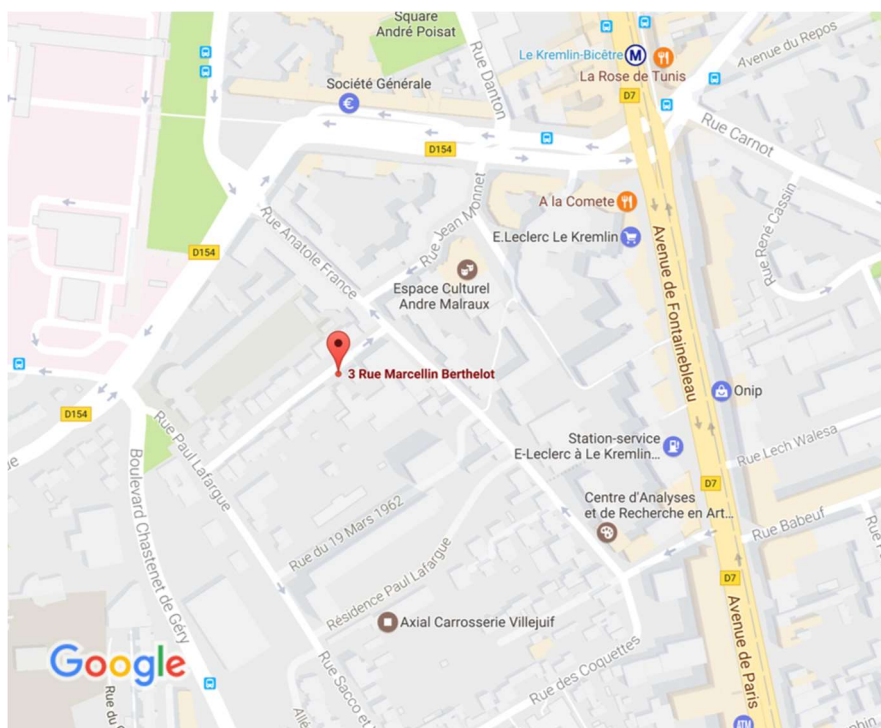
b. La localisation

Le Foyer d'Hébergement « La Résidence » dispose de plusieurs lieux de vie, se situant aux :

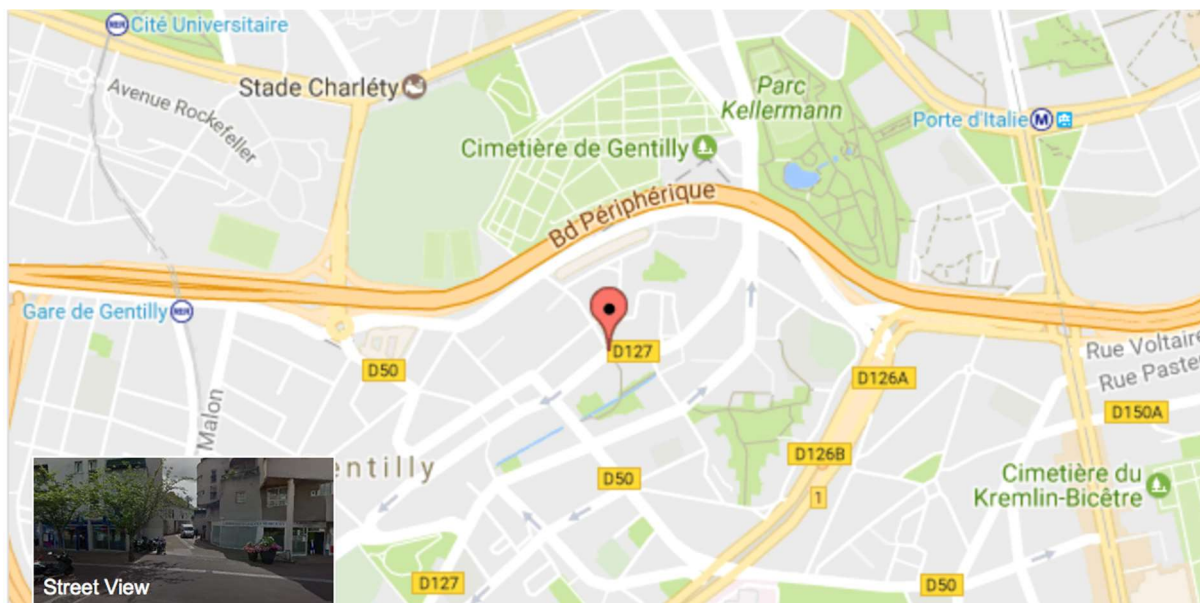
- 14/16, rue Anatole France 94270 LE KREMLIN BICETRE



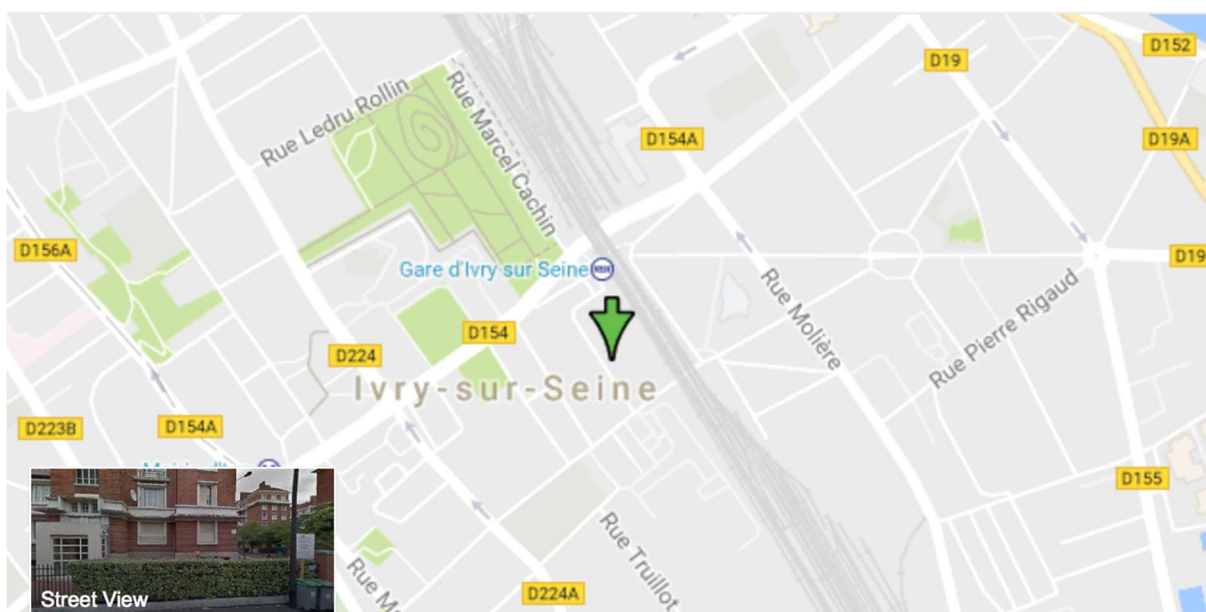
- 3 rue Marcelin Berthelot, 94270 LE KREMLIN BICETRE



- 2 allée René Cassin, 94250 GENTILLY



- 2 rue Pierre Guignois, 94200 IVRY sur SEINE



Partie intégrante de l'ensemble du site du Kremlin-Bicêtre regroupant quatre établissements, le Foyer d'Hébergement est situé en partie au centre-ville de la commune du Kremlin-Bicêtre, de Gentilly et d'Ivry sur Seine où il bénéficie de tous les accès et services de proximité respectant le principe d'accessibilité réaffirmé par le législateur en 2005 :

- Commerces divers et grandes surfaces, proximité de lieux de loisirs, parc, piscine, théâtre, bibliothèque, clubs divers.

- Services administratifs et publics : mairie, poste, de centre de soins, Centre hospitalier CHU de Bicêtre à 100m, de nombreux médecins, dentistes...et les structures psychiatriques de Villejuif.
- Des accès faciles du fait de nombreuses dessertes par différents moyens de transport (autobus et métro) à quelques minutes de la capitale.

c. L'architecture

L'établissement est intégré au site où se trouve 3 autres établissements et services.

Le quatrième étage du bâtiment principal est composé de 6 studios réservés aux personnes accueillies au foyer d'hébergement. Chaque studio est équipé d'une kitchenette permettant aux personnes qui le souhaitent de faire leur repas dans leur studio. Pour ceux qui possèdent moins d'autonomie, un espace collectif de restauration est prévu à l'étage.

Il existe aussi un espace collectif pour se détendre et regarder la télévision.

Dans un bâtiment séparé du bâtiment principal, se trouve ce que nous appelons la résidence communautaire où il y a 11 studios, dont deux studios pour couples, occupés par des personnes plus autonomes dans les actes de la vie quotidienne.

Depuis 2010, deux appartements collectifs (7 places à Gentilly et 2 places à Ivry sur Seine) ont été dévolus à l'ETAI qui les a intégrés à son Foyer d'Hébergement du site du Kremlin-Bicêtre.

d. Les missions

Les orientations dans nos établissements tiennent compte des textes législatifs en vigueur qui rappellent plusieurs principes sur lesquels s'est bâti le projet des établissements du Kremlin-Bicêtre. Ces orientations dépassent le simple principe de protection de la personne handicapée pour promouvoir et affirmer les droits des personnes en tant que citoyen. Fort de ses éléments, les valeurs associatives orientent plus spécifiquement ses actions vers l'épanouissement et l'insertion dans la vie sociale de la personne.

Le Foyer d'Hébergement « La Résidence de l'ETAI » accueille des travailleurs en situation de handicap exerçant soit en ESAT soit en milieu de travail ordinaire. Un accompagnement éducatif et médico-social est assuré par des professionnels.

Sur le Site du Kremlin-Bicêtre, 6 studios situés au 4ème étage (16, rue Anatole France) accueillent un public ayant besoin d'un accompagnement important dans les actes de la vie quotidienne ou d'une proximité avec l'équipe éducative. Ce travail est facilité par les studios mis à disposition (composés d'une chambre à coucher, d'une cuisine et d'une salle de bain) qui permettent au résident de se suffire de son logement individuel sans utiliser systématiquement les espaces communs. De plus, dans le cadre du PAP,

ce type de logement est un bon outil d'apprentissage aux tâches de la vie quotidienne et domestique (cuisine, ménage, repassage...).

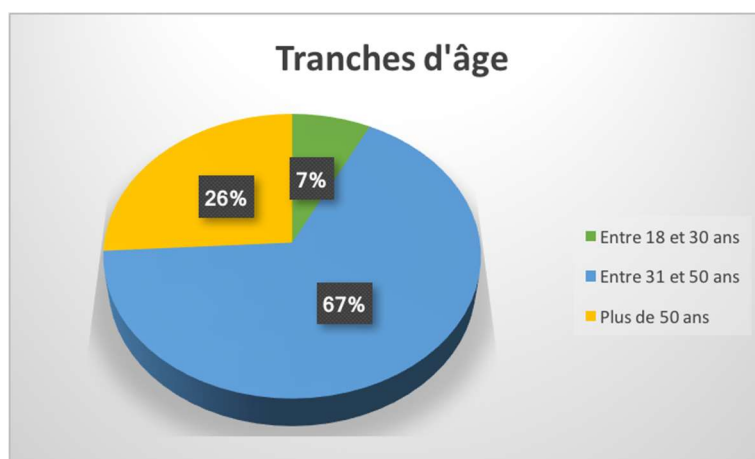
La Résidence Communautaire située à 100 mètres du site principal, au 3, rue Marcelin Berthelot (Le Kremlin-Bicêtre) et comme l'appartement collectif d'Ivry sur Seine, sont des ensembles de logements composés pour le premier de 11 studios dont 1 pour couple, et pour le second d'un logement de 2 places. Prévus pour des personnes ayant une autonomie suffisante pour gérer les principaux actes de la vie quotidienne, ces ensembles sont une étape intermédiaire vers le logement en milieu ordinaire. Un accompagnement quotidien est proposé et renforcé selon les besoins des résidents.

Le logement collectif de Gentilly, rattaché à l'ETAI depuis 2010, fonctionne sur un projet différent des autres logements. L'accompagnement sur cet espace est quotidien car les degrés d'autonomie des personnes sont très hétérogènes. A terme, l'établissement souhaite abandonner cette location pour acquérir deux ou trois logements plus petits mais mieux adaptés aux personnes et aux objectifs d'accompagnement.

3. Les personnes accueillies

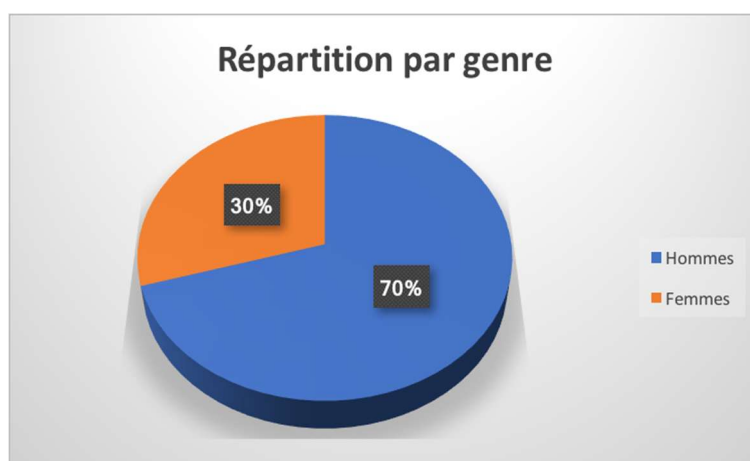
a. *Les bénéficiaires*

- *Pyramide des âges*



La moyenne d'âge en 2018, comme en 2017, est d'un peu moins de 44 ans

- *Répartition hommes/femmes*



Sur 26 personnes accueillies en 2018, 18 sont des hommes et 8 sont des femmes.

- *Le nombre et la nature des mesures de protection, qui l'exerce ?*

	UDAF 94	ATVM	Mandataire libérale	Famille
Curatelle renforcée	9	4	2	
Curatelle simple				
Tutelle		1		3

En 2018, 7 personnes n'ont pas de mesure de protection juridique au sein du Foyer d'Hébergement.

- *La durée d'accompagnement*

Sur les 26 personnes accueillies en 2018 et en prenant en compte les personnes qui étaient accompagnées par l'AFAIM, 2 le sont depuis moins d'un an, 4 entre un et cinq ans, 7 entre cinq et dix ans, 11 entre dix et 20 ans et 2 personnes sont accompagnées à La Résidence depuis plus de 20 ans :

- *Les admissions / les orientations*

En 2018, 1 nouvelle admission et 1 départ ont eu lieu. La personne concernée par le départ a souhaité retourner au domicile familial, souhaitant se rapprocher de son père souffrant. Une lettre de signalement a été adressée au juge des Tutelles, afin de

témoigner d'une inquiétude sur l'impact sur le projet de vie de la personne précédemment accueillie face au contexte familial non favorisé.

- *Les origines géographiques des personnes accueillies*

En 2018, 21 personnes sont issues du Val de Marne, deux de l'Essonne, une de Seine Saint Denis, une de Paris et une autre du Val d'Oise.

- *Les natures de la prise en charge avant l'accueil dans l'établissement*

Avant d'arriver au sein du Foyer d'Hébergement La Résidence, les personnes accueillies peuvent venir d'un autre Foyer d'Hébergement, du domicile familial, peuvent être orientées par l'Accueil Temporaire de l'ETAI, ou encore par les ESAT partenaires.

Elles peuvent encore venir : d'Institut Médico-Educatif, de famille d'accueil, de l'hôtel, ou encore orientés pas le Centre Médical de Villejuif (CRPS) ou le Comité départemental de sauvegarde de l'enfant à l'adulte de l'Essonne.

- *Nombre de personnes qui travaillent : où, depuis quand, quel lieu professionnel, quelle activité ?*

En 2018, 15 des personnes accueillies travaillent à l'ESAT ETAI de VILLEJUIF, 3 à l'ESAT Seguin du KREMLIN BICETRE, 1 à l'ESAT AFASER d'Ivry sur seine, 1 à l'ESAT Dumonteil à PARIS, 1 à l'ESAT Jacques Henry de VITRY sur SEINE, 1 à l'ESAT Les Amis de l'Atelier de VITRY sur SEINE, 1 à l'ESAT Regain de PARIS, 3 en entreprises ordinaires.

b. La participation et l'expression des résidents

Une réunion d'activités par mois tous sites confondus : les résidents arrivent avec des propositions d'activités, les éducateurs de même. Ce qui permet à ceux qui le souhaitent de proposer et préparer en amont un projet d'activité ou de sortie.

Une fois par mois, une réunion formelle se tient dans chaque lieu de vie et permet de réguler les différends inhérents à toute vie en collectivité. Cependant, de manière quotidienne, la présence des accompagnants est souvent propice à des moments d'échange, où les thèmes les plus divers peuvent s'aborder, souvent en lien avec l'organisation du foyer d'hébergement. Il n'est pas rare de voir des demandes des personnes accueillies émerger. C'est l'occasion de répondre à tous clairement, au même moment. Il s'agit là encore de favoriser le recueil de la parole des usagers.

Conformément à la loi du 2 janvier 2002, le Foyer d'Hébergement utilise les outils mis à disposition des institutions pour garantir les droits des personnes et leur participation à leurs projets.

Les documents réglementaires sont à disposition et affichés (La charte des droits et libertés de la personne accueillie et les comptes rendus des C.V.S.).

Chaque personne accueillie reçoit un livret d'accueil, un règlement de fonctionnement. Un contrat de séjour est conclu entre l'usager et l'établissement.

Une réunion a lieu tous les trois mois, dans le cadre du Conseil de la Vie Sociale, où les résidents élus sont dépositaires de la parole de chacun, auprès de représentants associatifs, familiaux, des éducateurs et de la direction du site du Kremlin Bicêtre.

Des élections ont eu lieu en avril 2013 et se sont reproduites en juin 2016.

Nous proposons aussi une fois tous les trois mois une réunion de tous les résidents avec une partie de l'équipe éducative, et du chef de service. C'est souvent un moment d'échange, où les thèmes les plus divers peuvent s'aborder, souvent en lien avec l'organisation du Foyer d'Hébergement.

Un entretien de préparation du PPA est organisé par les éducateurs référents de chaque résident.

c. Les caractéristiques et évolutions de la population accueillie

Dans un avenir proche le nombre de résidents en cessation d'activité professionnelle va augmenter, notamment pour les personnes qui souhaitent garder leur lieu d'habitation habituel.

D'une manière générale, les personnes accueillies présentent majoritairement des troubles psychiques.

Jusqu'alors, les 27 places déployées sur les quatre lieux de résidence du Foyer d'Hébergement permettaient de distinguer l'autonomie des bénéficiaires. Plus le lieu d'habitation était excentré plus l'autonomie de la personne était importante.

La présence des accompagnements sur les plannings était directement organisée avec ce critère. Mais certains facteurs ont remis en cause ce fonctionnement : évolution des pathologies, évaluation réelle des capacités des résidents et ajustement des PPA. L'accompagnement des personnes s'est donc ajusté et nous avons continué en 2018, à renforcer la présence des éducateurs sur la continuité pour être présents en soirée lors de la confection des repas.

Un autre cas s'est présenté avec une cécité évolutive et chronique d'une résidente sur l'appartement collectif de Gentilly et il a fallu réorganiser la prise en charge, conjointement avec l'ESAT et l'Accueil de Jour, qui met à disposition un accompagnateur assurant le trajet en voiture domicile/ESAT aller et retour.

4. Les activités 2018

a. *La promotion et l'autonomie, de la qualité de vie et de la santé*

La spécificité du Foyer d'Hébergement amène à organiser ce service de manière différente des autres établissements du site.

Les résidents étant absents en semaine, la plus grande partie de nos interventions se limitent en début de journée et en soirée. Comme une grande partie des résidents sont autonomes dans les actes de base de la vie quotidienne, nous privilégions les accompagnements individuels et ponctuels.

C'est lors du contrat de séjour et de l'établissement du Projet d'Accompagnement Personnalisé que vont s'affiner les interventions et les accompagnements de l'équipe.

Cependant des actions collectives sont nécessaires pour favoriser la rencontre des personnes et créer un environnement de confiance.

Les différentes activités et ateliers (décrits ci-après) mis en place vont dans le sens de la promotion de l'autonomie, de la qualité de vie et de la santé.

• *Projet Prévention et Éducation à la Santé*

La maladie mentale et/ou la méconnaissance par certaines personnes atteintes de handicap mental du fonctionnement de leur corps et de leur santé, ainsi que les ressources dont ces personnes peuvent disposer pour appliquer les préconisations en vigueur influent :

- Sur leur rapport à l'alimentation,
- Sur leur rapport à la pratique de l'activité physique (celle des personnes handicapées est significativement inférieure à celle de la population générale alors que sont constatés de plus en plus de problèmes de surpoids et d'obésité)
- Sur leur rapport à l'hygiène (notamment bucco-dentaire)
- Sur leur vie affective et sexuelle
- Sur la consommation de tabac, alcool ou stupéfiants, ...

Pourquoi un projet en éducation à la santé ?

- PNNS 2017-2021 (Plan national Nutrition Santé)
- Loi du 2 janvier 2002
- Loi du 9 août 2004
- Recommandations ANESM
- Livre blanc (IREPS et ARS)

Enjeux et effets attendus :

La connaissance par la personne de son corps et ses besoins lui permet :

- D'être compétente pour s'autodéterminer et prendre elle-même soin de sa santé (dans la mesure de ses possibilités d'intervention).
- D'exprimer ses perceptions, sensations et ressentis concernant son corps.
- D'exprimer ses besoins en matière de santé.
- De comprendre la notion de respect envers elle-même et les autres.

Au sein du Foyer d'Hébergement, ce projet est décliné dans tous les actes de l'accompagnement à la vie quotidienne, avec une sensibilisation des personnes accueillies autour de l'hygiène, de l'alimentation équilibrée, de la notion de bouger, et de l'importance de l'observance des traitements et du suivi médical.

b. La personnalisation de l'accompagnement

Le Foyer d'hébergement à la capacité d'accueillir 27 résidents sur plusieurs espaces géographiques.

Sur le Site du Kremlin-Bicêtre, 6 studios situés au 4^{ème} étage du 14, rue Anatole France accueillent un public ayant besoin d'un accompagnement important dans les actes de la vie quotidienne. Ainsi, tout en bénéficiant d'un soutien socio-éducatif permanent comme dans toute structure d'hébergement traditionnel, ce type de locaux permet au résident de se suffire de son logement individuel sans utiliser systématiquement les espaces communs. De plus, dans le cadre du projet d'accompagnement personnalisé, ce type de logement comprenant une chambre, une salle de bain et une cuisine, favorise un accompagnement vers l'autonomie dans le logement et l'apprentissage de tâches de la vie quotidienne (cuisine, ménage, repassage...).

L'espace de vie (28 m²) favorise la notion d'autonomie, avec la possibilité de profiter d'une vie collective à proximité (d'activités, repas communs, rencontres, etc.)

Le fait d'être situé dans le même bâtiment que le foyer de vie, permet la mutualisation de certains moyens tout en gardant sa propre équipe éducative. L'accès de chaque étage se fait par ascenseur et dispose donc de son propre accès.

La Résidence Communautaire comme l'appartement collectif d'Ivry sur Seine, sont des ensembles de logements composés pour le premier de 11 studios dont 2 pour couples situé au 3, rue Marcelin Berthelot (Le Kremlin-Bicêtre) et pour le second de 2 places. Prévus pour des personnes ayant une autonomie suffisante pour gérer les principaux actes de la vie quotidienne, ces ensembles sont une étape intermédiaire vers le logement en milieu classique. La présence éducative y est moindre mais un accompagnement individualisé est systématiquement proposé pour les résidents qui en éprouveraient le besoin.

Le logement collectif de Gentilly rattaché à l'ETAI depuis 2010 a été mis en place sur un projet différent de celui du site du Kremlin-Bicêtre. L'accompagnement sur cet espace est permanent car les degrés d'autonomie des personnes sont très hétérogènes et peuvent rapidement générer des difficultés même si la collectivité assure une entraide entre résidents.

A terme, nous souhaitons abandonner cet appartement pour acquérir deux ou trois logements plus petits mais mieux adaptés à nos objectifs d'accompagnement.

Pour chacun des résidents du Foyer d'Hébergement, un budget est attribué. Il regroupe deux lignes de dépense courante : l'alimentation et l'entretien du logement.

En effet, chaque résident se voit attribuer un budget (journalier, hebdomadaire ou mensuel selon ce qui établit dans le PPA en fonction de ses capacités). Une liste de courses est établie avec l'équipe éducative, en fonction des menus également travaillés avec les accompagnants.

c. Le récapitulatif quantifié des activités réalisées et le bilan de 2018

- *Atelier Musique*

L'idée de faire une activité musicale régulière est née de la proposition de deux résidents du foyer d'hébergement.

L'un joue de la basse et l'autre de la guitare. Le guitariste suit des cours particuliers et des répétitions à l'extérieur de l'établissement.

Ils ont souhaité monter un petit concert pour les portes ouvertes qui se sont déroulées au mois de juin 2011.

L'équipe éducative s'est alors chargée d'organiser et de travailler avec eux aux répétitions en prévision de ce spectacle.

Après cette première expérience, tous les deux ont émis le souhait de pouvoir poursuivre une activité musicale afin de continuer à jouer ensemble. Un an plus tard, ils choisiront comme nom de scène *Divergence*.

Un autre résident par la suite se joindra au groupe en tant que batteur, bientôt rejoints par une résidente aux percussions.

Au-delà du plaisir qu'ils prennent à jouer ensemble et du développement de leurs compétences musicales, cet atelier leur permet de développer des qualités d'écoute (jouer ensemble implique d'écouter l'autre, de lui laisser une place) de se valoriser (en obtenant une reconnaissance grâce aux représentations qui découleront de leur travail) ou de développer leur potentiel créatif (un résident compose ses propres chansons qu'il propose au groupe).

Pour faire évoluer leur travail et leur faculté à vraiment jouer ensemble, il s'agit de leur permettre de se retrouver régulièrement le dimanche à 18h00 en salle de musique pour répéter les morceaux qu'ils ont mis à leur répertoire et en apprendre de nouveaux.

Depuis deux ans quand l'éducateur encadrant cette activité n'est pas présent, ils s'organisent seuls, en concertation avec l'équipe éducative présente sur le site ce jour-là, installant une régularité hebdomadaire à leurs répétitions.

Cette année encore, les répétitions se font régulières et se sont produits à l'occasion de plusieurs manifestations au sein du foyer ou à l'extérieur.

Ils ont eu aussi l'occasion d'être invités par une association à Montgeron tournée vers les personnes en situation de handicap qui leur a permis d'utiliser une salle de répétition (avec mise à disposition d'une batterie) avant de jouer en 1ère partie un set de quinze minutes à l'occasion de leur journée « portes ouvertes ».

- *Atelier Peinture*

L'atelier peinture étant un succès au sein du service, l'activité a perduré en 2018.

Il s'organise de la manière suivante, avant que la séance commence, un thème peut être décidé en groupe et/ou préparé en amont. Le groupe peut aussi choisir de laisser libre court à leur imagination et démarrer la séance en fonction de la motivation et de l'intérêt des chacun. Le nombre de participant à l'atelier est de 4 personnes environ. Les résidents sont souvent les mêmes et ils semblent y être attaché.

Par la suite, chaque résident décide donc du support de son choix et de la technique qu'ils souhaitent utiliser (en l'occurrence, les toiles, le papier, le dessin, la peinture, les pastels..). Ces techniques peuvent évoluer en fonction des envies et des besoins du groupe (possibilité de s'ouvrir à d'autre technique d'art).

Pour égayer l'atelier, nous proposons au groupe de mettre de la musique et une collation est organisée en milieu de séance. Ceci dans le but d'y de favoriser le partage et la cohésion au sein du groupe.

Bilan de l'année :

Cet atelier semble être important pour les 4 participants. Ils ont été à l'initiative de la mise en place de l'atelier suite à l'arrêt de ce dernier après le départ de l'éducatrice référente du projet. Ce temps leur permet de se mobiliser sur leurs compétences artistiques et d'exprimer leur ressenti à travers le dessin et la peinture.

L'atelier permet aussi de dégager de la sérénité dans le groupe et peut s'apparenter à un temps de relaxation. Le choix de proposer cet atelier en fin de semaine vient confirmer cette hypothèse. En effet, le dimanche est un temps plus calme sur le foyer et la peinture peut être un moyen pour eux d'apaiser certaines tensions accumulées lors de la semaine.

Concernant la production d'œuvres, les résidents réalisent des œuvres personnelles et collectives et ont pu participer comme les années précédentes à différents projets, comme une exposition d'œuvre personnelle au sein de l'accueil de jour, la participation à un concours de bande dessinée (concours de B.D d'Angoulême).

Il est envisagé que les résidents qui le souhaitent puissent mettre en place une exposition de leurs œuvres, dans un cadre extérieur à celui du foyer. Il a d'ailleurs été

possible cette année encore d'exposer leurs œuvres lors de la journée Portes Ouvertes aux Artistes, organisée par la mairie du Kremlin Bicêtre.

Cette activité leur permet de se mobiliser sur leurs compétences, de mettre de côté pendant un temps les angoisses, les peurs et d'exprimer leur ressenti à travers le dessin et la peinture.

- *Atelier Cuisine*

L'objectif de cet atelier est d'apprendre à confectionner un plat, de travailler ensemble, de partager un moment de convivialité autour d'un repas et/ou d'une recette afin qu'ils puissent se les approprier. Nous avons mis en place un classeur avec toutes les recettes à leur disposition.

Les résidents participent de manière sporadique et en fonction de leur emploi du temps ce qui ne permet pas d'approfondir leur apprentissage dans le temps. Cependant, les résidents apprécient venir à cet atelier et sont demandeurs. L'animation de cette activité en petit groupe (de 2 à 3 résidents), crée un moment attiré afin de mettre en avant leur savoir-faire et de continuer à y participer. Chaque résident choisi la recette qu'il souhaite élaborer lors de l'activité. Cela permet ainsi aux participants de prendre en main l'organisation c'est-à-dire le choix de la recette, la liste de courses à faire et les achats des ingrédients.

L'année dernière, nous avons introduit « le repas à thème », ce qui a favorisé une grande participation et implication du groupe. Chacun a pu participer à sa façon dans l'organisation et la préparation de ce repas (choix du menu, liste de courses, achat des denrées alimentaires, confection du repas, etc...), Ce repas à thème a permis à chacun de trouver sa place dans le groupe bien qu'il n'y ait pas d'interaction entre certains d'entre eux.

Nous maintenons cette activité puisque les résidents y participent volontiers et sont forces de proposition. Cette année, nous avons confectionné un Colombo, un repas indien, un tagine marocain, la morue marinée avec les lentilles, etc....

- *Atelier Vie Quotidienne*

Cet atelier a été mis en place l'année dernière, après une demande émanant tant des résidents que de l'équipe éducative. Il est ouvert à l'ensemble des résidents du FH et nous maintenons sa continuité pour répondre aux besoins de chaque résident.

L'objectif de cet atelier est de :

- Initier le résident à des stratégies et des techniques de rangement de leur studio
- Savoir effectuer des tâches de la vie quotidienne.
- Personnaliser leur intérieur

- Optimiser leur espace de vie.

Pour ce trimestre le travail était surtout axé sur le tri des vêtements et le rangement de leur placard et/ou armoire. L'accompagnement a été individualisé.

A ce jour, chaque résident a pu trouver la raison et/ou la motivation pour participer à cet atelier qui a pour but à long terme de pouvoir adopter des stratégies pour « bannir » le désordre.

Bilan de l'atelier :

L'organisation et les outils mis en place ont permis au résident de s'approprier l'espace de rangement tout en maintenant cette organisation dans la durée. Nous avons pu constater qu'ils ont pu retrouver leurs affaires sans être obligés de tout défaire.

La satisfaction des résidents s'est aussi manifestée par la déclinaison et l'identification de leur réel besoin pour améliorer leur intérieur (achat des boîtes en couleurs pour ranger par catégorie les vêtements, porte manteau, achat d'organiseurs de vêtements ou/et documents, séparateurs, etc.....).

Reste à travailler prochainement :

- Pliage des vêtements
- Récurage
- Lavage
- Utilisations des appareils électroménagers
- Utilisations de différents matériels et accessoires de rangement.

Nous n'avons pas pu travailler les objectifs cités-ci-dessus car nous avons constaté que certains résidents avaient besoin de retravailler les mêmes points déjà abordés pour pouvoir les assimiler et se les approprier peu à peu. La pathologie de certains d'entre eux ne facilite pas l'assimilation des stratégies travaillées.

- *Open Café*

Cette année encore, ont perduré les Open Café.

Les Open Café sont des soirées à thème qui ont lieu tous les vendredis soir et qui sont ouverts à l'ensemble des résidents du foyer d'hébergement.

Une fois par mois a lieu une réunion de résidents visant à établir un planning des activités qui auront lieu le mois suivant. Lors de cette réunion, l'équipe éducative établit les thèmes qui seront proposés lors des soirées Open Café : soirée autour d'un repas à thème (pizza, barbecue, couscous, crêpes partie, asiatique...), soirée autour d'une activité (jeux de société, jeux musicaux, jeux vidéo, diffusion d'un film,...), soirée de débat, soirée d'anniversaire, soirée autour des recettes de cuisine...etc.

Cet espace proposé chaque vendredi est très investi par les résidents du foyer d'hébergement, les résidents viennent en fonction du thème proposé et selon leur

disponibilité. Ces soirées permettent aux résidents de se retrouver et d'échanger autour du thème de manière conviviale. Ce projet est reconduit en 2018, avec toutefois une redéfinition des objectifs, un questionnement qui se fera en concertation avec les personnes accueillies.

- *Atelier informatique*

Malgré l'installation d'un accès Internet sur tous les sites en 2017, une grande majorité des résidents n'est pas équipé en matériel informatique. L'activité informatique est donc reconduite sur l'année 2018 afin de permettre aux résidents d'y avoir accès.

Déroulé de l'atelier informatique :

Avant chaque début de séance, les résidents expliquent ce qu'ils souhaitent faire sur le P.C (Vidéo, lecture, musique, traitement de texte). L'éducateur propose ou non un accompagnement en fonction des besoins de chaque résident. Par la suite, chaque résident a à sa disposition un ordinateur et peut même demander à utiliser un casque afin de ne pas déranger les autres participants de l'atelier.

Organisation de l'atelier :

Lieux : Salle informatique

Horaire : 17h – 18h

Date : Le samedi

Matériel : Les ordinateurs de la salle informatique du site.

Nombre maximum de participants : pour le bien être du groupe et pour une question d'organisation, le groupe ne dépasse pas 7 personnes.

Bilan de l'année :

Pour commencer, l'atelier est investi par le même groupe de résident (entre 3 et 4 résidents par atelier) depuis sa mise en place en 2015. Ces derniers sont assidus et sont autonomes dans la pratique de l'outil informatique. Les interventions des éducateurs auprès des participants relèvent la plupart du temps, de problèmes techniques (ordinateur qui ne s'allume pas, problème d'accès à internet) que des problèmes d'utilisation.

La majorité d'entre eux utilise cet atelier de façon ludique afin de consulter des sites internet, écouter de la musique ou alors rechercher des informations culturelles.

Cet atelier est représentatif de l'envie d'une partie des résidents d'avoir accès aux nouvelles technologies au sein du foyer. Cependant, il est à noter que le regard d'un éducateur semble encore important afin d'éviter toute situation délicate (consultation de site inapproprié, mise en danger virtuelle, achat de produit sur internet...) qui pourrait mettre à mal les résidents.

Pour conclure, il est important, malgré le faible taux de participation (par rapport à l'ensemble du groupe) de maintenir cet atelier afin de permettre aux résidents qui le souhaitent, d'avoir accès à l'outil informatique et à Internet et d'être sensibilisé à un média devenu incontournable aujourd'hui.

- *Sorties socio-culturelles / Musée MAC/VAL*

L'année 2018 a été marquée par de nouvelles sorties socio-culturelles. Cette année, le mot d'ordre était l'accueil et le rapprochement. En effet, de nouveaux professionnels ainsi que de nouvelles personnes ayant été accueillies dans nos établissements, il s'agissait de créer des espaces d'intégration, de découvrir ensemble de nouvelles activités et de partager des passions communes. A partir de l'essor de nouveaux projets, nous avons sensibiliser davantage les résidents à l'épanouissement culturel, en les encourageant à être force de proposition et en les entraînant dans de nouveaux sentiers. A nouveaux les châteaux ont été mis à l'honneur mais également les projets pré-existants qui ont contribué une nouvelle fois à favoriser l'autonomie des personnes accueillies.

Bien que certaines activités ont été centrées autour du divertissement, en tant l'équipe éducative a cherché à enrichir nos activités en proposant de nouvelles sorties adaptées au public que nous accueillons, sans perdre de vue l'objectif qui reste de sensibiliser à la culture, découvrir/apprendre de nouvelles compétences, et encourager les résidents à se saisir de ces sorties pour les mener seuls par la suite.

Durant l'été 2018, nous sommes allés dans les jardins de Versailles assister à la frénésie des eaux. "Ce fut un jardin avant d'être un château, une fête avant d'être un jardin, une nuit avant d'être mille soleils. Si l'on veut comprendre Versailles, il faut d'abord se promener dans ses jardins."





Les jardins de Versailles ont été parcourus, permettant l'émerveillement par cette prouesse technique et aquatique. Les personnes accueillies ont pu découvrir le système derrière ces performances tout en flânant dans l'œuvre d'André Le Nôtre, illustre jardinier de Louis XIV.

L'un des axes d'accompagnement du projet d'établissement passe par l'insertion et l'intégration des résidents dans la vie civique et citoyenne. Afin d'être en adéquation avec cette orientation, nous avons encouragé les résidents à participer à la vie de quartier en assistant à une performance musicale organisée par des associations. On y retrouvait des centres d'accueil pour enfants, des musiciens indépendants, atypiques, ainsi que des membres actifs du secteur associatif de Gentilly.



C'est à l'issue de l'une de nos réunions d'activités que Mr L. a proposé de visiter le musée de l'air et de l'espace. Nous sommes donc partis au cours d'une journée au Bourget pour plonger dans l'histoire de la course à la conquête spatiale et de l'évolution de l'homme en matière d'aviation. Cette activité fût très riche en termes de connaissances. Nous avons pu nous asseoir dans un planétarium et voyager à travers les étoiles pendant que l'intervenant nous expliquait la constitution de notre système solaire ainsi que de la galaxie. Nous avons assisté aux progrès techniques de l'homme en termes d'aviation civile et militaire et en termes de structures aérospatiales. A bord du concorde, de l'Airbus ou de la fusée Ariane, les résidents ont pu s'immerger dans ces prouesses technologiques.







Les photos qui vont suivre ont été prises lors de sortie au restaurant, d'ateliers cuisine et de brunch. L'équipe du foyer d'hébergement, encouragée par les propositions des résidents, perpétue l'accompagnement à la confection des repas tout en encourageant les rapports sociaux, en créant des espaces où les personnes accueillies au sein de l'établissement peuvent se retrouver, échanger et partager des moments conviviaux.

La particularité du foyer d'hébergement, se trouve dans sa capacité à créer des lieux propices à l'épanouissement des résidents, à valoriser les capacités et compétences de chacun et encourager la solidarité, le contact et l'autonomie, qui reste le cœur de notre accompagnement.





1^{er} Mai 2018 : Restaurant italien à Paris. Premier restaurant de l'année avec à la fois les résidents de la résidence communautaire du foyer d'hébergement, les résidents du 4^{ème} étage, les résidents de Gentilly et la dernière personne accueillie à l'appartement d'Ivry au foyer d'hébergement.



Octobre 2018 : rassemblements des personnes résidentes à l'appartement de Gentilly pour fêter un anniversaire. Echanges amicaux et bonne ambiance garantie.



Juillet 2018 : Coupe du monde de football, brunch au couleur de la France précédant le match.



Décembre 2018 : Fête du foyer d'hébergement. Représentation du groupe Divergence. De droite à gauche : Mickael C.(Bassiste), Hong-Thuy V.(Percussion), Eric M.(Chanteur/Compositeur/Guitariste), Jonathan P.(Batteur).



Décembre 2018 : Fête du foyer d'hébergement. L'occasion une nouvelle fois de réunir l'ensemble des résidents du foyer d'hébergement ainsi que l'équipe éducative. De gauche à droite : Philippe M., Isabelle L., Zineb A. (éducatrice).



L'un des nombreux objectifs du foyer d'hébergement est de promouvoir l'insertion sociale, culturelle et de favoriser l'épanouissement des résidents. A ce titre, certains résidents effectuent des activités extérieures en lien avec les associations de la ville : théâtre, danse, poterie, ... A la fin de chaque année, des spectacles sont organisés et

les résidents du site sont conviés afin de partager la passion de chacun et de passer un moment convivial. La photo ci-dessous a justement été prise à la fin de l'un de ces spectacles. Il s'agissait d'une battle de Hip-Hop dans laquelle s'était investie l'une des personnes du site. Les résidents du foyer d'hébergement ce sont déplacés en nombre pour pouvoir encourager leur camarade.



« C'est très justement l'art culinaire, qui permet d'établir des singularités de nature identitaire, qui deviennent signe distinctif de reconnaissance ou d'acceptation dans le groupe : « si tu manges la même chose que moi, c'est que tu me ressembles ». Ainsi, si devenir l'hôte d'une table étrangère est un privilège, celui-ci comporte une dimension initiatique où accepter le don du repas devient signe d'acceptation et de reconnaissance. En somme, il est des nôtres ! » (La Nourriture en partage, une histoire de liens ; Elisabeth de La Fontaine 2013).

5. Les nouveaux projets de 2018

- *L'évolution sur les projets d'accompagnement*

En lien avec les nouvelles admissions de 2018, le service a poursuivi la mise en place de la réorganisation du Foyer d'Hébergement.

En dehors de la prise en charge des résidents dès leur retour du travail, l'équipe éducative dispose de temps précis en journée. Ce temps est dédié à des missions définies préalablement :

- Prise de connaissance des transmissions ;
- Recensement et mise à disposition des ressources environnementales disponibles à proximité, en matière sociale, sportive et culturelle ;
- Organisation d'activités événementielles et liées au projet d'établissement, internes et externes ;
- Accompagnements médicaux qui ne sont pas toujours faisables hors temps de travail ;
- Rdv avec les partenaires (UDAF ? ESAT ? Mairies, associations...) ;
- Prévision et restitution des budgets hebdomadaires et mensuels distribués aux résidents ;
- Contacts avec représentants légaux (téléphone, fax, mails, courriers,...) ;
- Prévision du budget hebdomadaire et mensuel attribué aux résidents ;
- Restitution des caisses hebdomadaires et mensuelles au Chef de Service ;
- Élaboration d'outils pour les menus et listes de courses (pictogramme, écriture et langage adaptés) ;
- Travail en équipe sur les projets d'activités en cours et à venir, et sur les situations des résidents ;
- Rédaction des écrits ;
- Préparation et compte-rendu des rdv avec les résidents ;
- Préparation et compte-rendu des réunions de résidents (réunions d'activités et de fonctionnement) ;
- Compte-rendu de la réunion d'équipe ;
- Prise de rdv (médicaux ou autres) pour les résidents n'ayant pas de téléphone portable et travaillant aux heures d'ouverture des secrétariats ;
- Élaboration des plannings résidents (tâches ménagères, activités, réunions).

En 2018, l'accent a de nouveau été mis également sur l'une des missions premières du Foyer d'Hébergement : l'ouverture vers l'extérieur et l'accès, pour les personnes qui en ont les capacités, au milieu ordinaire. En cela, des demandes de logement ont été renouvelées et un travail de partenariats avec les communes et les organismes solidaires a été entamé.

Le chef de service a pour objectif d'avoir une évaluation et une vision globale des capacités des personnes accueillies et de réajuster les Projets Personnalisés d'Accompagnement.

Il s'agit pour cela de mobiliser les professionnels autour de l'acquisition, pour les personnes accueillies, de gestes de base de la vie courante non acquis, qui leur permettront d'accéder à une plus grande autonomie :

- Entretien du logement
- Préparation de repas équilibrés
- Suivi médical
- Gestion de l'argent

Les accompagnements médicaux ainsi que les aménagements des logements ont été un axe fort de l'année 2018.

6. La poursuite du projet de développement de la notion de site

Le Foyer d'Hébergement, tout comme le Foyer de Vie/FAM et l'Accueil de Jour, participe au forum des Associations, aux journées portes ouvertes aux artistes, à la fête des foyers.

Dans le cadre de ses activités, du week-end notamment, le Foyer d'Hébergement peut bénéficier de l'infrastructure « site » et des ateliers de l'Accueil de Jour et du Foyer de Vie. Cette mutualisation de l'offre d'activités répond mieux aux besoins repérés dans le cadre des PPA.

Les équipes des différents services commencent à bâtir ensemble des activités sur le site ou en extérieur : fêtes de fin d'année, pique-niques, barbecue...

Un travail d'uniformisation des documents de travail, des procédures de travail et d'une plateforme intranet a été l'un des axes majeurs du travail en transversalité en 2018, et se poursuit en 2019.